

Objet : Lettre d'engagement

Nous apprécions l'opportunité qui nous est donnée de travailler avec vous afin de vous conseiller en matière de fiscalité. L'Agence du revenu du Canada (ARC) et Revenu Québec (RQ) impose des pénalités aux contribuables, ainsi qu'aux préparateurs de déclarations de revenus, qui ne font pas preuve de prudence et de diligence lors de la préparation des déclarations de revenus. Afin de nous assurer que nous comprenons bien nos responsabilités mutuelles, nous demandons à tous nos clients pour lesquels nous préparons des déclarations de revenus de bien vouloir confirmer les arrangements suivants.

Nous préparerons votre déclaration de revenus des particuliers pour 2025 en fonction des informations que vous nous fournirez. Nous ne contrôlerons, ni ne vérifierons les données que vous nous soumettez ; toutefois, il se peut que nous vous demandions des éclaircissements concernant certaines des informations.

Notre responsabilité consiste à préparer votre déclaration de revenus correctement en conformité avec la Loi et les informations que vous nous avez fournies. **Vous avez la responsabilité de nous fournir toutes les informations requises afin que nous puissions préparer votre déclaration de revenus de façon complète et exacte.** Vous devriez conserver tous les documents, les chèques payés ainsi que toutes les autres données qui forment la base de votre revenu et de vos déductions. Ces documents peuvent être nécessaires pour prouver au gouvernement que la déclaration de revenus est complète et exacte. C'est à vous que revient la responsabilité finale de la déclaration de revenus ; aussi, nous vous recommandons de la réviser soigneusement avant de la signer.

Vous convenez que vous nous fournirez les renseignements complets et exacts requis pour préparer votre déclaration de revenus. Vous devez notamment nous informer de tous les intérêts que vous détenez dans des biens étrangers dont la valeur totale dépasse 100 000 \$ à un moment de l'année, ainsi que tous les revenus tirés de biens étrangers sans égard à leur valeur totale et tout revenu et toute transaction se rapportant à des fiducies non résidentes.

Notre entreprise respecte la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire, les renseignements qui vous identifient en tant que personne ou qui sont reliés à votre identification. En vous adjoignant nos services, vous convenez de fournir les renseignements personnels nécessaires afin que nous puissions répondre à vos demandes de services.

Avant de nous fournir tout renseignement personnel au nom d'autres personnes, vous convenez que vous avez déjà obtenu leur consentement pour recueillir, utiliser et divulguer ces renseignements, conformément aux lois relatives à la protection des renseignements personnels.

Nous désirons que vous sachiez que nous ne vendrons, ne louerons et ne mettrons autrement vos renseignements personnels, y compris vos coordonnées, à la disposition de tierces parties sans votre autorisation. Nous utilisons vos renseignements pour répondre à vos demandes de services, pour vous informer des changements dans notre entreprise ou dans les services que nous offrons et pour maintenir notre correspondance d'affaires avec vous.

Pour modifier vos coordonnées, ou encore, pour nous informer que vous ne souhaitez pas recevoir certains types de correspondance de notre bureau, veuillez communiquer avec nous.

L'ARC et RQ peut sélectionner votre déclaration de revenus aux fins de révision. Souvent, ils vous demanderont de leur soumettre des copies de vos reçus; il arrive parfois également qu'ils procèdent à une vérification complète. Tous les rajustements proposés par le gouvernement sont sujets à certains droits d'appel. Dans de telles circonstances, nous serons disponibles sur demande pour vous représenter.

Nos frais de service sont basés sur notre tableau de frais plus les frais remboursables. Toutes les factures sont dues et payables sur présentation.

Si cette lettre reflète fidèlement votre compréhension de nos politiques et procédures, veuillez le confirmer en la signant et en nous retournant la copie ci-jointe. Pour toute demande ou question, n'hésitez pas à nous appeler au (450) 243-0707. Nous vous remercions de votre confiance.

Cordialement,

Jill Glover

Nom

Signature

Nos politiques pour la préparation des déclarations de revenus 2025

Notre clientèle augmente de plus en plus alors on doit mettre des politiques en place pour maximiser notre temps. SVP lisez bien la suite et signer en bas pour acceptés les politiques de notre bureau.

1. Il y a seulement 2 façons de nous transmettre vos documents. Vous pouvez créer un compte client en ligne pour accéder à une portail personnelle sécuritaire. Pour faire ceci, visiter le site web du bureau au www.blos.ca. C'est un bon choix pour pouvoir nous transmettre tous vos informations sans besoin de sortir
-ou-
Appeler ou texter le bureau au 450-243-0707 pour prendre rendez-vous
2. Aussitôt que notre bureau obtienne vos documents, **nous ne pouvons pas accepter des ajouts ou des changements**. Nous ne pouvons pas prévoir quand vos impôts seront finalisés alors assurer de bien envoyer tout. Si vous voulez faire un ajout ou un changement, des frais additionnelles de \$25 seront chargés.
3. Pour les clients qui choisit le portail client, vous allez recevoir les formulaires d'autorisations pour signatures électroniques et la facture. Quand le paiement sera effectué, les impôts seront transmis en ligne et vos copies seront ajouter dans votre portail sous l'année courante.
4. Pour les clients qui décide de venir nous voir au bureau, nous allons vous contacter pour prendre un rendez-vous. **Si vous décidez de ne pas venir chercher vos copies, des frais additionnelles de \$25 seront chargé pour les envoyer par courriel.**
5. La saison des impôts termine le 30 avril. Nous n'acceptons pas de documents après le 22 avril pour pouvoir terminer les dossiers et rencontrer les clients. Il sera impossible d'accepter des dossiers après cette date (à moins que vous êtes travailleur autonome)
6. Le bureau à Knowlton ferme le 30 avril. Nous ne pouvons pas vous rencontrer après cette date. Si vous voulez des informations sur vos impôts ou les remboursements, SVP contacter le gouvernement directement. Si vous avez besoin de plus d'informations après le 30 avril, SVP envoyer un courriel au admin@blos.ca
7. C'est à noter que notre bureau va suivre votre dossier d'impôt pour l'année suivant la transmission gratuitement. **Si vous avez besoin de nos services pour suivre des années précédentes, les frais s'appliquerons.**

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES qui seront chargés au client (plus taxes)

⇒ Ajouts ou changements après avoir transmis votre dossier au bureau	25\$
⇒ Copies d'impôts envoyé par courriel	25\$
⇒ Frais d'envoi copies d'impôts par courrier postal	selon Poste Canda + 20\$
⇒ Ajustement après transmission de l'année courante	\$50
⇒ Suivi de l'année courante	Gratuit
⇒ Suivi avec client ou gouvernement sur des années précédentes	50\$/hr (1/2hr chrg min.)